



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

### PRESENTATION

PRESIDENT : FRANCIS GIMBERT  
43 COMMUNES – 104 000 HABITANTS  
CROLLES (38)

### HISTORIQUE

**2018** : prise des compétences Eau et Assainissement

### EXERCICE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

**Eau potable** : exercée majoritairement en régie (10 DSP en 2019), 42 000 abonnés, 253 ressources, 222 réservoirs, 1 200 km de réseaux

**Assainissement collectif** : exercée majoritairement en régie (2 DSP en 2019), 36 000 abonnés, 29 stations d'épuration, 86 km de réseaux unitaires, 944 km de réseaux séparatifs

**Assainissement non collectif** :  
4 500 installations

### CONTACT

Pierre CARREZ-CORRAL  
Directeur eau et assainissement  
pcarrezcorral@le-gresivaudan.fr  
04 76 99 70 00

## MODE DE GESTION

**Exercice des compétences avant le transfert** : seules 10 communes sur 46 exerçaient à 100 % les compétences sur leur périmètre. Pour les autres, les compétences et sous-compétences (production, distribution, collecte, traitement) étaient partagées entre commune et syndicats et n'étaient pas exercées selon le même mode de gestion.

**Choix politique** : dissoudre tous les syndicats et conserver les modes de gestion existants, dans un 1<sup>er</sup> temps.

**Création des régies** dotées de la seule autonomie financière : 1 pour l'eau et 1 pour l'assainissement, avec un conseil d'exploitation et un directeur commun.

**Conseil d'exploitation** : composé des élus volontaires et de représentants des associations de consommateurs, du tourisme, des industriels et de l'agriculture.

## PERSONNEL

**Avant le transfert** : 70 équivalents temps plein (ETP) référencés sur l'eau et l'assainissement dont 55 financés par le budget annexe.

**Après le transfert** : transfert de 35 agents à temps plein et prix de l'eau inchangé donc les 15 ETP qui n'étaient pas valorisés dans les budgets annexes ont été « perdus ». Des conventions de gestions ont été mises en place avec les 33 communes qui n'ont pas transférés d'agents. La gestion de ces conventions mobilise environ un ETP.

## FACTURATION

**Choix politique** : assurer la facturation sur tout le territoire en régie, dès la prise de compétence.

**Rétroplanning** : consultation des logiciels de facturation lancée en juin, marché attribué en septembre et migration des données démarrée en octobre.

Les agents ont été opérationnels en 3 mois et maîtrisaient les grandes fonctionnalités du logiciel au bout d'un an.

## POINTS DE VIGILANCE

- Les fonctionnements différents des trésoreries du territoire.
- Suite au transfert, les élus ont des exigences de niveau de service plus importantes.
- L'Agence de l'eau demande le recouvrement des années antérieures alors que la collectivité n'était pas compétente.